

Ne rien inscrire dans cette partie :	
le contrat ne sera validé que par la réception du présent document accompagné de son règlement avant le :

Contrat de garantie conventionnelle de report de date de stage/activité

Préambule :

Vous venez d'acheter une prestation auprès de notre société SARL 3A COMPETITION ou bien il vous a été offert une prestation auprès de notre société.

Il peut s'agir d'un stage de pilotage, d'un chèque cadeau, d'un coffret cadeau ou d'une activité loisirs. Aux termes de nos conditions générales de vente, dès lors qu'une date de réalisation est fixée, vous n'avez plus la possibilité de la modifier et ce, quelque soit le motif invoqué.

Aussi, nous vous proposons de pallier aux problèmes que pourraient engendrer cette proscription, en souscrivant à notre contrat dénommé « GARANTIE CONVENTIONNELLE DE REPORT DE DATE » ci-après dénommée dans la suite du contrat « **la garantie** »

Ce contrat n'est pas obligatoire mais facultatif.

Je soussigné :

Nom :		Prénom	
Adresse	Rue :		
	Ville :	Code Postal :	

Stage/ Activité ou autres	Type de stage réservé :		
	Date(s) déjà réservée(s) ? :	OUI	NON
	Si oui, laquelle :		
	Date de validité jusqu'au :		

Règlement	Prix de notre prestation (stage/activité/autres) :TTC € x 10 % = € TTC correspondant au prix de la faculté de report	Réglé par : (barrer les mentions inutiles) Chèque CB Virement Espèces (chèque à l'ordre de 3A compétition)
-----------	---	---

Déclare souscrire ce contrat « garantie conventionnelle de report de date de stage/activité » proposé par la SARL 3A COMPETITION, Ecole de pilotage automobile, SARL dont le siège social est à Andrézieux Bouthéon (42160) société inscrite au Registre du Commerce et des Société RCS Montbrison 450 660 121 code APE : 926A

en acceptant les modalités suivantes dans leur intégralité :

I./ Conditions de mises en œuvre :

A- / La souscription de « la garantie » vous autorise à modifier **UNE SEULE FOIS** la date de réalisation de votre stage/activité commandé auprès de 3A COMPETITION en respectant les conditions suivantes :

- **Avec production d'un certificat médical (vous concernant)** : vous pourrez demander le report de la date de votre stage/activité jusqu'à la veille (16 h) du début d'activité programmé. Passé ce délai, la date ne sera plus modifiable. Tout stage/activité non effectué à la date que vous avez choisie sera considéré comme réalisé et ne donnera lieu à aucun remboursement.
- **Sans production d'un certificat médical** : vous pourrez demander le report de la date de votre stage jusqu'à 10 jours (16 h) avant la date initialement prévue. Passé ce délai, la date ne sera plus modifiable. Tout stage/activité non effectué à la date que vous avez choisie sera considéré comme réalisé et ne donnera lieu à aucun remboursement.

B- / Vous devrez dans l'une ou l'autre hypothèse, nous en informer par :

- lettre recommandée (3A COMPETITION BP N° 4 – 42160 ANDREZIEUX BOUTHEON)
- ou fax (04.77.55.47.27)
- ou mail (3acompetition@wanadoo.fr)

En joignant le justificatif médical si telle est la cause de report. Attention seul un original sera accepté (certificat médical, certificat d'hospitalisation). Ces 3 moyens nous permettant de vérifier que le délai de prévenance tel que prévu au contrat, est bien respecté.

L'information par téléphone de votre demande de report de date ne sera pas retenue **si elle n'est pas confirmée par l'un de ses trois moyens et ce, dans les délais impartis** (voir 1./ Conditions de mise en œuvre).

2./ Champs d'application de « la garantie »

« la garantie » vous permet de reporter une seule fois la date programmée de votre stage.

Elle n'intervient aucunement dans la durée de validité de votre inscription (12 ou 18 mois selon le cas).

« la garantie » ne proroge pas la durée de validité de votre inscription. En cas de report conforme à la présente garantie, vous devrez impérativement réaliser votre stage/activité ou autres avant la date limite de ce dernier.

3. / Coût de « la garantie »

Pour pouvoir bénéficier de la présente « garantie », vous devrez vous acquitter d'un montant correspondant à 10 % du prix TTC du stage/activité ou autres en ce compris, les options complémentaires (option Subaru par exemple). Le règlement intégral devra nous parvenir avant la date indiquée en haut du présent contrat (page 1)

4./ Validité de la « garantie »

Tout contrat nous parvenant :

- sans règlement,
- avec un règlement partiel
- avec un règlement qui serait rejeté ultérieurement par votre établissement bancaire,
- au-delà de la date limite indiquée en tête de contrat page 1

Sera réputé ne jamais avoir existé et vous n'aurez donc aucune possibilité de report de date de votre stage/activité.

5./ Prise d'effet et expiration de la « garantie »

la « garantie » prend effet à la date de signature du contrat (si celui-ci nous parvient avant la date limite indiqué en haut du présent contrat (page 1) et cesse :

- après un premier usage,
- et en tout état de cause au plus tard à la date limite de validité de l'activité.

5./ Compétence

En cas de contestation relative à l'exécution de la présente « garantie » et toutes les conditions s'y rapportant, le Tribunal de Commerce dont dépend notre siège social sera seul compétent même en cas de pluralité de défendeurs. En outre, quelque soit la nationalité du client, seule la Loi Française sera applicable.

Fait en 2 exemplaires, votre exemplaire vous sera posté dès réception

Le :Signature :

Vous devez nous adresser ce contrat accompagné de votre règlement en double exemplaire à l'adresse suivante : 3A COMPETITION ZI DE LA PLAINE Boîte Postale n° 4 – ANDREZIEUX BOUTHEON 42160

Attention : Le présent contrat est protégé par copyright : « Toute œuvre intellectuelle appartient à un auteur qui juge souverainement de sa diffusion pendant un temps donné. Pendant cette période, toute copie, toute republication sans le consentement de l'auteur sont interdites »